

« L'information validée: un vrai rempart contre la rumeur »

Abderrahim Derraji - 3 juillet 2012

L'information médicale revêt de plus en plus d'importance aussi bien dans les pays développés que dans les pays qui sont en voie de l'être.

Par le passé, les citoyens se forgeaient leurs opinions en se basant, essentiellement, sur des informations glanées soit dans les journaux soit en suivant les rares émissions que les chaînes de télévisions et de radios diffusaient. A cette époque, la diffusion de l'information était régulée et réglementée, ce qui n'est plus le cas.

De nos jours, l'information est totalement « démonopolisée ». En effet, grâce aux paraboles, les citoyens captent des dizaines, voire des centaines de chaînes de télévision satellitaires. Et à l'instar des autres pays, le PAV marocain compte aujourd'hui, plusieurs chaînes de radios FM. L'engouement des auditeurs pour les sujets médicaux, a poussé toutes les chaînes FM à intégrer dans leurs grilles de programmes des émissions de santé. Celles-ci sont très suivies et leur contenu s'améliore jour après jour.

Mais la vraie révolution de l'information a été, sans nul doute, le développement qu'a connu Internet. Et ce n'est pas un Hasard que Hubert Védrine* a qualifié Internet «D'Insurrection électronique». Grâce à cet outil, les frontières n'ont pas mis longtemps avant de voler en éclat. Ce qui permet aujourd'hui aux Internautes d'avoir accès à des millions de sites à travers le monde.

Ces mêmes internautes peuvent aussi échanger des E-mails avec une rapidité jusqu'à là inédite. L'effet boule de neige aidant, des réputations peuvent être faites ou défaites en quelques jours voire en quelques heures.

Les derniers outils Internet en vogue, sont les réseaux sociaux dont le plus important compte plus de 3 millions d'utilisateurs rien qu'au Maroc. Ces réseaux qui n'existent que depuis 8 ans, permettent un partage facile de l'information entre des internautes qui se regroupent par affinité.

Malheureusement, la régulation de tous ces medias, n'est pas chose aisée. Si les quotidiens et les chaînes de télévision et de radio nationale peuvent être régulées au moins à posteriori, ce n'est pas le cas pour le contenu des sites web.

Et on peut se poser la question : comment pouvons-nous profiter de ces outils d'exception sans subir leurs effets collatéraux ?

Aujourd'hui, tout pays qui se respecte ne peut faire l'économie d'une vraie stratégie de communication. En d'autre terme, il faut occuper le terrain. Ceci ne peut se faire qu'en encourageant la production et la diffusion d'une information médicale et nationale de qualité au lieu de continuer à servir de caisse de résonance à des informations diffusées sous d'autres cieux. En ce qui concerne les réseaux sociaux, il faut également en faire bon usage. Pour faire court : il faut apprendre à vivre avec son temps !

Et Bien que la libre initiative soit un postulat qui ne peut souffrir d'aucune dérogation, il est de notre devoir, de mettre en place des mécanismes de régulation en plaçant l'intérêt du citoyen au centre de nos préoccupations.

Devant le foisonnement que connaît Internet, et devant les dérapages récurrents, certains pays ont mis en place des garde-fous pour protéger leurs citoyens. La France a par exemple, adopté la certification HON (Health On the Net) comme organisme certificateurs de ses sites médicaux.

Le webmaster candidat à cette certification « helvétique » doit remplir les 8 conditions de la charte HON :

- Préciser son identification complète et son adresse,
- Mentionner la date de publication des articles scientifiques, leur auteur et les sources,
- Respecter la confidentialité des internautes inscrits sur son site,
- Déclarer d'éventuels conflits d'intérêt notamment avec les laboratoires pharmaceutiques,
- Eviter de diffuser de la publicité des spécialités pharmaceutiques dans les pages accessibles au grand public.
- Mentionnez dans sa charte d'utilisation que son support ne doit, ni servir à poser un diagnostic, ni permettre d'opter pour une quelconque thérapie...

Etc....

A chaque fois qu'un internaute signale un manquement aux 8 conditions HON le contrevenant risque d'y laisser sa certification.

Bien qu'il soit envisageable de mettre en place une certification nationale. Il me semble qu'il serait plus judicieux d'étudier la possibilité d'adopter des certifications existantes et de le faire savoir aux internautes nationaux.

En plus de cette certification, les différents départements que comptent le ministère de la santé doivent s'ériger en pourvoyeur de contenu «validé» et faire de la communication une vraie priorité.

J'espère que le projet d'agence nationale du médicament s'accompagnera de la mise en place d'un site efficient et très réactif qui servira de source d'information officielle au sujet du médicament et des autres produits de la santé. Ceci va nous éviter certaines erreurs commises dans le passé.

Exemple : Quand la commission nationale de pharmacovigilance a pris la décision de contre indiquer l'utilisation des médicaments à base de métoprolol chez les « moins de 18 ans ». Elle a ordonné aux laboratoires qui produisent des médicaments à base de cette substance de les retirer du marché.

L'administration a saisi par écrit les firmes pharmaceutiques dans ce sens. Seulement, les laboratoires ne l'ont pas tous fait avec la célérité que nécessite pareil cas.

Pourtant il aurait été plus judicieux et moins coûteux d'envoyer d'urgence à tous les professionnels de santé un listing des produits concernés par cette décision.

Pour d'autres arrêts de commercialisation, l'information a été diffusée à la télé avant même que nous soyons informés. Du coup nous avons été pris au dépourvu.

Le comble :

La deuxième chaîne diffusait une publicité d'un produit cosmétique qui a fait l'objet d'alertes diffusées par le centre Marocain de pharmacovigilance. D'ailleurs, j'attire votre attention sur la vente de produits à base de corticoïdes chez les âtara, les parfumeries et certaines boutiques. L'utilisation de ces « médicaments » ne devrait se faire que sur prescription médicale.

Quant au traitement de l'information, il est capital.

A chaque fois que l'administration tarde à se prononcer au sujet d'une information donnée, la recherche du scoop et la précipitation des journalistes, peut être à l'origine de la publication d'articles comportant

des inexactitudes. La diffusion de fausses informations au sujet d'un médicament peut pousser certains malades à stopper leur traitement avec tous les risques que cela comporte. Le cas du Di-Antalvic et de ses génériques est un exemple parmi tant d'autres.

Ce que les journalistes oublient souvent, c'est que les médicaments sont commercialisés non pas parce qu'ils sont dénués de toxicité, mais parce que leur rapport bénéfice/risque leur est favorable. Et que de fois, on est contraint de garder un médicament sur le marché parce qu'il n'y a pas d'autres alternatives thérapeutiques. Les anti-cancéreux constituent un bon exemple : leur toxicité ne peut constituer un frein à leur utilisation.

Certains pays ont trouvé des solutions pour que les professionnels de santé aient rapidement l'information. Les conseils de l'ordre français viennent, il y a à peine quelques mois, de mettre en place un système très performant qui permet d'informer tous les pharmaciens en à peine quelques heures. Pour plus d'efficacité, ils ont intégré un système d'alerte dans le programme de gestion des officines. Ce système a été présenté à Casablanca lors d'une séance de travail organisée par le COPFR et nos confrères français seraient prêts à contribuer pour la mise en place d'un système similaire.

La sensibilisation des utilisateurs aux risques encourus en naviguant sur Internet est aussi primordiale, d'où la nécessité de faire des campagnes d'information pour une meilleure utilisation d'Internet notamment en ce qui concerne les informations médicales. Les pharmaciens sont disposés à participer dans de telles campagnes de sensibilisation.

Un simple exemple : La plupart des parents laissent leurs enfants consulter tous les sites sans aucune restriction ce qui peut être extrêmement dangereux. Pourtant les parades existent.

Conclusion:

Nul ne peut nier les bénéfices qu'on peut tirer d'une bonne utilisation d'Internet.

Nous devons participer à l'enrichir notamment par un contenu spécifique à notre pays, comme nous avons le devoir de soutenir la presse écrite et particulièrement la presse spécialisée qui constitue une source de contenu de qualité.

Même si la régulation de ces nouveaux outils semble techniquement impossible, nous devons mettre sur pied une commission qui devrait réfléchir à la mise en place d'un observatoire qui contribuera à l'optimisation de l'utilisation de ces nouveaux outils de communication et particulièrement en ce qui concerne la diffusion de l'information médicale. Faute de quoi, nous serions dans l'impossibilité de nous prémunir contre les dangers liés à une mauvaise utilisation d'Internet.

Hubert Védrine* : l'ancien ministre des affaires étrangères sous le gouvernement de Lionel Jospin